

BULLETIN MUNICIPAL N°184**Réunion du Conseil Municipal
du 29 septembre 2026**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Madame Claudie ARCHALOUS qui a donné pouvoir à Monsieur Bruno VALQUE, Madame Maud COLIN qui a donné pouvoir à Madame Anaïs BEAUGRAND et Monsieur Antoine DECOUFOR.

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Décision modificative du budget
- Remboursement frais de déplacement pour un élu

Demande acceptée.

**Décision modificative de budget pour
changement de compte assainissement de l'école**

Madame le Maire informe que le Service de Gestion Comptable de Calais a relevé une erreur d'imputation de compte comptable lors de l'enregistrement des factures concernant l'installation de l'assainissement de l'école et de la mairie. Cette opération d'ordre n'occasionne aucune dépense supplémentaire. Afin de corriger cette anomalie, il convient de procéder à une modification du budget comme suit :

- | | |
|------------------------|------------|
| - Compte 21531 - 041 R | 2.135,50€ |
| - Compte 2135 - 041 D | 2.135,50€ |
| - Compte 21532 – 041 R | 53 378,74€ |
| - Compte 2135 – 041 D | 53 378,74€ |

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative de budget pour cette modification de compte.

**Délibération pour remboursement de frais de
déplacement à un élu**

Madame le Maire informe que dans le cadre de leur délégation ou de leur commission, certains membres du conseil doivent se rendre à des réunions assez éloignées. Afin de couvrir les frais, Madame le Maire propose de rembourser les frais kilométriques dès lors que la distance dépasse 50 kms.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement des frais kilométriques aux conseillers n'ayant pas d'indemnités, dès lors que la distance dépasse 50 kms selon le barème de Légifrance. Une lettre de mission devrait être effectuée au préalable.

Présentation du rapport annuel du SIRA

Madame le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025 transmis par le SIRA. Le rapport est consultable en mairie.

Délibération pour modification du RIFSEEP

Madame le Maire rappelle que les fonctionnaires titulaires possèdent un régime indemnitaire. Afin de permettre à l'ensemble du personnel de pouvoir en profiter, Madame le Maire souhaite l'ouvrir aux agents non titulaires, à temps complet ou non complets.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité extension du RIFSEEP à l'ensemble du personnel.

**Délibération pour carte cadeau au personnel
communal**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'attribuer des cartes cadeaux aux agents titulaires ou stagiaires et les agents contractuels dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 3 mois de présence dans la collectivité.

Ces cartes cadeaux seraient attribuées à l'occasion de la fête des mères et des pères et distribuées aux agents courant mai. Cette délibération serait reconductible pour les années suivantes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'octroi d'une carte cadeau aux agents titulaires ou stagiaires et les agents contractuels dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 3 mois de présence dans la collectivité.

Arrivée de Madame Anaïs BEAUGRAND à 19h50.

**Délibération pour tarif de location des salles à
des associations extérieures**

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 19 novembre 2024, une tarification particulière des salles avait été votée pour les associations extérieures. Le montant avait été fixé à 150€ par an, payable en 2 fois. Le contrat étant à renouveler, Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a

lieu de réévaluer ce montant pour couvrir au mieux les frais d'occupation.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver le montant de 150€ à condition d'octroyer une réduction de 10% aux adhérents habitant la commune.

Délibération pour signature d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME

Afin de contribuer à la lutte contre la présence des déchets issus des produits du tabac, Madame le Maire propose de s'associer avec l'éco-organisme ALCOME.

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

En contrepartie, la commune de Landrethun-lez-Ardres va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation conformément au contrat, en contrepartie desquelles ALCOME apportera un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat –type.

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année au prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population, l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire a signé le contrat type avec l'éco-organisme ALCOME, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Demande de subvention FARDA 2027 pour voirie communale

Dans la continuité des travaux de voirie, Monsieur Romain DEVYNCK, adjoint à la voirie, propose de programmer la seconde tranche des travaux de la route du Val pour 2027. A la vue du devis de la société Ramery, il propose de s'occuper de la zone 5, qui se situe entre le 1125 et le 1359 route du Val. Le montant estimé serait de 39.065€ HT. Madame le Maire propose de demander une subvention au Département au titre du FARDA 2027.

Le plan de financement serait :

- Conseil Départemental	15.000€	38,40%
- Fonds propres	24.065€	61,60%

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FARDA 2027, à signer tous les documents s'y rapportant et à percevoir les fonds.

Questions diverses

- Madame le Maire informe que les 4 caméras situées au stade seront changées. Deux caméras présentent des problèmes d'étanchéité ce qui rend la vision trouble, donc non opérationnelles. Les travaux devraient intervenir rapidement.
- Madame le Maire rappelle que des sacs à déjections canines sont disponibles :
 - o Au niveau de l'abribus de la mairie
 - o En face de l'église rue de l'Abbé Duchâteau
 - o A l'aire de jeux rue du stade
 - o Au flot d'Yeuse
 - o Au promontoire Bellevue, route du Val

De plus, les chiens doivent être promenés en laisse pour la sécurité de tous et le respect de chacun.

- Une première réunion sur le projet « Un potager dans mon école » s'est tenue le 17 septembre en collaboration avec la CCPO et l'école des lilas. Le potager se trouverait au niveau du verger et serait géré par l'école et les parents, la commune, le comité des fêtes et environnement et toutes personnes de la commune intéressées.
- Une campagne de vaccination de la grippe sur la commune est en projet. Les dates seront communiquées ultérieurement.

- Madame Aurore POLLET présente les travaux qui ont été effectués à l'école pendant la période estivale et remercie le personnel pour son investissement. La façade intérieure de l'école a pris des couleurs et des jeux ont été dessinés sur le sol de la cour, ce qui a ravi les enfants.
- Monsieur Romain DEVYNCK présente les travaux effectués route de Val durant l'été. Le grattage effectué a été récupéré et a permis de combler certains chemins ruraux. Il informe également qu'un miroir a été posé rue de la chapelle pour une meilleure sécurité des automobilistes et des chauffeurs de bus.
- Concernant l'impasse des carrières, les travaux du SIRA pour changer les canalisations sont prévus avant la fin de l'année. Une réunion avec les riverains sera programmée pour expliquer les travaux et pour leur donner un planning.
- Monsieur Bruno VALQUE informe que des contrôles de la société APAVE sont en cours sur les équipements sportifs et sur les bâtiments communaux au niveau des normes électriques.
- Monsieur Patrick DESBARBIEUX informe que l'assemblée générale de l'UNC aura lieu le 18 novembre à la salle des aînés et qu'il représentera la commune lors d'une réunion à Lille pour les correspondants défense.

Nous vous rappelons, qu'en règle générale et pour préserver de bonnes relations de voisinage :

➔ **on évite le bruit :**

- du lundi au samedi avant 7h, entre 12h et 14h et après 22h
- le dimanche avant 10h et après 12h.

➔ **on tient son chien en laisse à l'extérieur de son habitation**

Il est important que chacun fasse preuve de civisme et de courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles. Si des travaux sont inévitables, on demande avant au voisinage si cela ne pose pas de problème.

Merci à tous de votre bienveillance et de votre compréhension.



Travaux de l'école

